



AMBROISIES

Le milieu agricole est en première ligne face à l'infestation d'ambrosies, avec une progression très préoccupante des zones impactées. Les foyers d'ambrosie à feuilles d'armoise se multiplient notamment :

- dans le nord du Tarn-et-Garonne et le sud du Lot,
- dans le nord-est du Gers,
- dans le sud-ouest du Tarn,
- dans la région toulousaine,
- dans le nord-est de l'Ariège
- et les 2/3 du Gard (zone est), avec une augmentation des fréquences de détections, souvent sous forme de plantes isolées et foyers sporadiques.

Il en est de même pour une autre espèce d'ambrosie, l'ambrosie trifide, implantée localement en Ariège et sur différentes stations en Haute-Garonne, mais récemment trouvée sporadiquement dans le Gers et le Tarn.



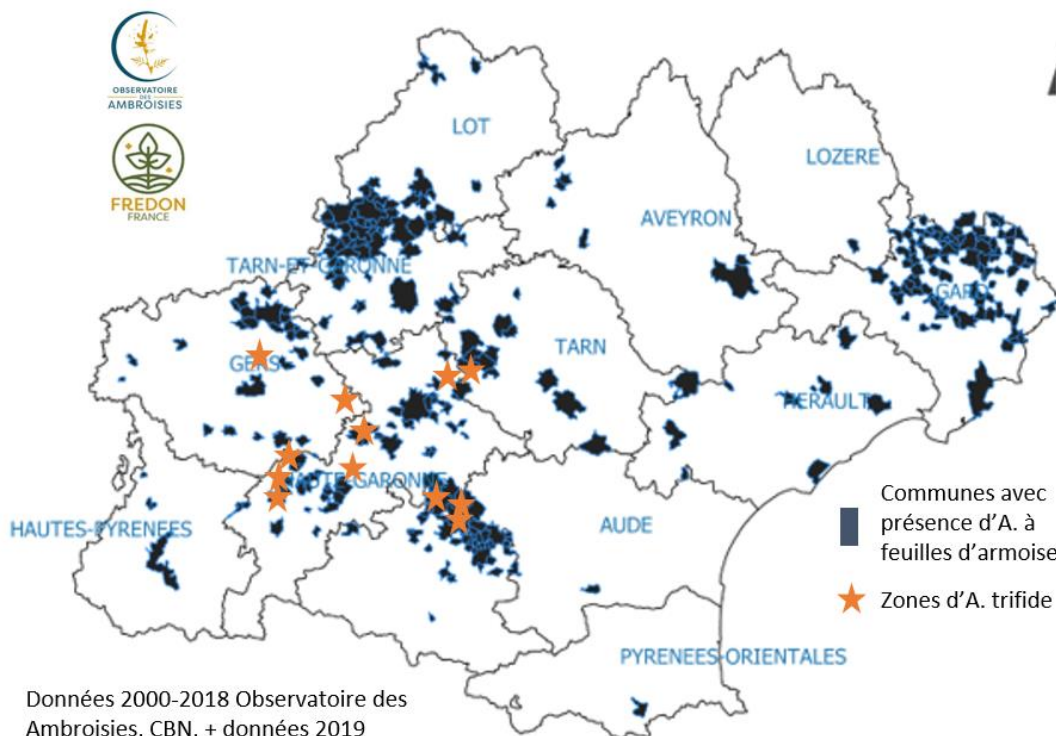
Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :

Arterris, Arvalis Institut du
Végétal, Chambres
d'Agriculture de Hte-
Garonne et du Tarn,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Qualisol,
RAGT, Terres Inovia, Val
de Gascogne, Vivadour,



Données 2000-2018 Observatoire des
Ambrosies, CBN, + données 2019
FREDON Occitanie

Récolte des cultures de printemps :

Attention aux ambrosies !

- ✓ pensez à inspecter et entretenir les bordures des champs régulièrement ;
- ✓ ne tardez pas à récolter les cultures de printemps avant que les graines d'ambrosie ne soient mûres ;
- ✓ récoltez les zones les plus infestées en fin de chantier ;
- ✓ nettoyez soigneusement la moissonneuse-batteuse pour éviter la dissémination vers les autres champs.



Infestation d'ambrosies dans une parcelle de tournesol à maturité – Photo ACTA



Infestation d'ambrosie trifide dans une parcelle de tournesol – Photo ACTA

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.